

AVIS D'APPELS D'OFFRES

L2019C01106

Avis d'appel public à la concurrence



Identification de l'organisme acheteur : **COMMUNE DE UGINE** - Monsieur le Maire - Place de l'Hôtel de ville - BP 2 - 73401 UGINE 01 - Tél : 04 79 37 33 00.

L'avis implique un marché public.

Objet : **EXTENSION DE LA CHAMBRE FUNERAIRE - 2ème CONSULTATION. LOT 06 Menuiseries métalliques et aluminium extérieures.**

Procédure : Procédure adaptée.

Forme du marché : **Prestation divisée en lots** : oui.
Lot N° 06 - Menuiseries métalliques et aluminium extérieures.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération : 40% Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique, 60% Prix.

Remise des offres : **22 octobre 2019 à 12h00 au plus tard.**
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>

Envoi à la publication le : 07 octobre 2019.

L2019C01105

Avis d'appel public à la concurrence



Nom et adresse de l'organisme acheteur :
VILLE D'AIX LES BAINS.

Objet du marché : **Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé.**

Type de marché : services.

Caractéristiques principales : Etablissement d'un accord cadre à bons de commande pour l'exécution des missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé nécessaires aux travaux d'infrastructures et de bâtiments.

Le présent marché de services est passé selon la procédure dite « adaptée » en application des articles L 1211-1, L 2123-1 et R 2123-1 à 7 du Code de la Commande Publique.

Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande, multi-attributaires-attributaire, conformément aux articles L2125-1-1° et R 2162-1 à R 2162-6 du code de la commande publique.
Le montant maximal annuel est de 52 000€ ht.

Durée du marché ou délai d'exécution : Le marché est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.
Il sera reconductible trois fois, pour une durée de un an.

Modalités essentielles de financement et de paiement : Financement sur le budget de propre de la Ville d'Aix-les-Bains. Paiement dans le délai légal de 30 jours.

Justifications à produire :

- Déclaration sur l'honneur (ou DC1 et DC2 version du 30.03.2016) prévue à l'article R 2143-3 du code de la commande publique.
- Certificats de capacités professionnelles, techniques et financières présentés par tous moyens de preuve.
- Expérience et références pour des prestations similaires.

Critères d'attribution : coût des honoraires : 40% - pertinence des mémoires types : 60%

Date limite de réception des offres : **Lundi 18 Novembre 2019 à 12h00.**

Obtention du dossier : Les candidats sont informés qu'ils devront remettre une offre dématérialisée Le DCE peut être téléchargé gratuitement sur : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2019_14A9Ot-RdK&v=1&selected=0

Date d'envoi à la publication : **Mardi 08 Octobre 2019.**

AVIS ADMINISTRATIFS

L2019C01107



Commune de NANCES (SAVOIE)

Enquête publique portant sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par arrêté n°2019 - 10 - 01 du 7 octobre 2019, le maire de la commune de Nances a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du plan local d'urbanisme (PLU) pour mettre à jour un document approuvé en 2003 et modifié en 2007 et intégrer les évolutions réglementaires les plus récentes.

La commune de Nances, représentée par son maire, monsieur Alexandre FAUGE, est responsable de la révision du PLU de Nances. Son siège administratif est situé à la mairie, 1616 route du Chef-lieu 73470 Nances.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal approuvera le PLU, éventuellement modifié, pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.

A cet effet, le président du tribunal administratif de Grenoble, par ordonnance du 2 octobre 2019, a désigné monsieur Patrick MOUSSU en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Nances, 1616 route du Chef-lieu 73470 Nances, du mardi 29 octobre 2019 au mercredi 27 novembre 2019 inclus, soit pendant 30 jours.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra le public les :

- jeudi 31 octobre 2019 de 9h à 12h ;
- samedi 9 novembre 2019 de 9h à 12h ;
- samedi 16 novembre 2019 de 9h à 12h ;
- samedi 23 novembre 2019 de 9h à 12h.

Le dossier d'enquête pourra être consulté :

- sur le site officiel de la commune : www.nances.fr, onglet Urbanisme, révision du PLU ;
- en mairie de Nances aux jours et heures habituels d'ouverture : mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9h à 12h ;
- sur un ordinateur mis à disposition du public à la mairie de Nances dans ces mêmes créneaux horaires.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses appréciations, suggestions ou contre-propositions :
- soit sur le registre d'enquête ;

- soit par courrier postal, avec la mention: Objet: PLU, à la mairie de Nances 1616 route du Chef-lieu, 73470 Nances, à l'attention de monsieur Patrick MOUSSU commissaire enquêteur ;
- soit par courrier électronique à ep.plunances2019@gmail.com

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- les délibérations et PV d'engagement de la procédure et d'ouverture de l'enquête publique,
- le bilan de la concertation,
- le résumé non technique,
- le projet de PLU arrêté,
- les avis émis par les personnes publiques associées sur le projet de PLU, notamment les avis de l'autorité environnementale et de la CDPENAF,
- la mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative relative au projet, plan ou programme considéré, ainsi que la ou les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête et les autorités compétentes pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation,
- la désignation du commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Grenoble,
- la publicité faite pour l'enquête publique dont les avis dans la presse régionale.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Nances et à la préfecture de Savoie aux jours et heures habituels d'ouvertures où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Dès la publication de l'arrêté, toute personne pourra, sur sa demande adressée au maire et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

A Nances, le 7 octobre 2019,
Le maire,
Alexandre FAUGE